

REPUBLIQUE  
FRANCAISEDEPARTEMENT  
de Haute GaronneARRONDISSEMENT  
de ToulouseEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE  
EN REGION OCCITANIE - S.M.A.G.V « MANEO »  
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

N°2025-04-03

**Objet : RAPPORT D'ACTIVITE 2024 du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Occitanie MANEO**

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf septembre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie « Manéo », dûment convoqué, s'est réuni à 14H30, 137 Avenue de Toulouse – 31750 ESCALQUENS sous la Présidence du Président François NAPOLI.
En exercice	43	
Présents	10	
Ayant donné procuration	7	
Ayant pris part au vote	17	
Etaient présents	<u>Délégués Titulaires</u> : AYGAT Chantal, BARRERE Françoise, BONNAFE Robert, DEDIEU Philippe, GASQUET Étienne, GELI Bertrand, NAPOLI François, REMY Jean-Louis <u>Délégués suppléants siégeant avec voix délibérative</u> : CISSOU Jean-Marc du fait de l'empêchement de SEMPERBONI Patrice BEN SACI Djemel du fait de l'empêchement temporaire de GAVEN Catherine	
Ayant donné mandat :	BRUN Karine procuration à GASQUET Etienne CARDEILHAC-PUGENS Etienne, procuration à REMY Jean-Louis GRANGE Arlette procuration à GELI Bertrand MARTIN Nicole procuration à NAPOLI François OURLIAC Serge procuration à BONNAFE Robert PEEL Laurent, procuration à AYGAT Chantal SUAREZ Patrick procuration à DEDIEU Philippe	
Date de la convocation :	Une première convocation datée du 16 septembre 2025 a été transmise pour une séance avec quorum prévue le 23 septembre 2025. En l'absence du quorum le 23 septembre 2025, et en application des dispositions des articles L 2121-17 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Délibérante a été conviée de nouveau par convocation du 23 septembre 2025 affichée le même jour.	
Secrétaire de séance :	BEN SACI Djemel	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5211-39,

Vu le rapport adressé aux membres de l'Assemblée Délibérante le 23 septembre 2025,

Vu le projet de rapport général d'activité 2024 du SMAGV-MANEO porté à la connaissance de l'Assemblée Délibérante et disponible sur le site <http://maneo-occitanie.fr/> ou directement au siège du Syndicat Mixte sis 137 avenue de Toulouse ZA de Bogues 31750 Escalquens,

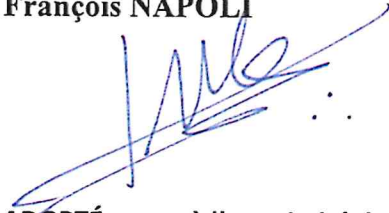
Considérant que le rapport sus visé a pour objet de dresser le bilan d'activité du SMAGV MANEO en région Occitanie pour l'année 2024 et d'apporter une information claire à l'ensemble des Conseillers Communautaires des EPCI membres ainsi qu'aux administrés, que le rapport pourra également être utilisé pour présenter l'activité du Syndicat Mixte à des partenaires ou à des acteurs locaux,

**Après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

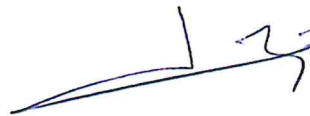
- **ARTICLE 1** : Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Occitanie MANEO pour l'exercice 2024, ci-annexé,
- **ARTICLE 2** : Invite chaque Président des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres à présenter à son Conseil Communautaire le rapport qui lui sera notifié.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme.

**Le Président du SMAGV-MANEO**  
**François NAPOLI**



**Le Secrétaire de séance**  
**Djemel BEN-SACI**



**ADOPTÉ :**        à l'unanimité des membres présents  
à ..... voix pour  
à ..... voix contre  
à ..... abstention(s)

Le Président du Syndicat soussigné,

Certifie exécutoire le présent acte,

- Publié / Notifié le

**09 OCT. 2025**

- Déposé à la Préfecture le :

**09 OCT. 2025**

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse - sis 68 rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).